Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 072-257201483-20261014-DELIB202626-DE

Etablissement d'Enseignement Artistique
Django Reinhardt
L'Eolienne – 67 rue des Collèges
72230 ARNAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 14 **octobree** 2026

Convocation du 06/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 octobre à 19h30 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Madame CONTE Martine,

Nombre de Membres :
en exercice : **25**
présents : 15
votants : **18**

Affiché le : 19/10/2026

•Présents : Mme CONTE Martine, Mme BOURGEOIS Gwenaëlle, Mme RICHARD Lucile, M. BREMOND Laurent, Mme PEDEMAS Muriel, M. JANOUNY Jérôme, Mme POIRRIER COLLET Céline, Mme SOREAU Adèle, Mme COZIC GUILLAUME Isabelle, Mme HOUYEL Claire, M. DAVOY Paul, Mme LAUTRU Sylvie, M. MUCHERY Bertrand Mme OWCZAREK Aube
Absent et représenté : Mme GUITTON, Mme SANS, M.OUALET, Mme LEFFRAY, Mme PEDEMAS, M. LECOQ, Mme PLANCHETTE.

Absents et représentés : Mme WATTEZ Stéphanie Mme FERREC CHOTARD Marion, Mme QUAGGIO Anne.
Absents et excusés : Mme FERRE Catherine, Mme LEFFRAY Sylvie, Mme MAINGARD Liliane, Mme FROGER Sylvie, M. MAUGER Cédric, M. ROUILLON Christophe, Mme CHEDANE Patricia.

Secrétaire de séance Fanny PIRA

N° 2026-26

Objet : Année scolaire 2026-2027 - Effectifs et nombre d'heures des enseignants non titulaires et titulaires

Après la présentation des effectifs enregistrés dans les différentes disciplines qui seront enseignées au titre de l'année scolaire 2026-2027, et conformément aux dispositions du règlement intérieur de l'EEA, la répartition des heures est la suivante :

Année scolaire 2026/2027

Mémoire 2023/2024	*Mémoire 2025/2026*		
		I - Formation Musicale :	**13,00** *Réparties de la façon suivante :*
11,25	*10,25*		10,00 Formation Musicale
3	*2,25*		3,00 Jardin Musical
14,25	12,5		
		II - Instruments :	**108,91** *Réparties conformément au tableau annexé*
96,87	*114,66*		
		III - Cours collectifs :	**91,75** *Réparties de la façon suivante :*
108,00	96,50		
2,00	*2,00*		2,00 : Ensemble Vocal Adultes
42,50	*36,75*		36,75 : I.M.S.
1,00	*0,00*		0,00 : Orchestre harmonie
3,00	*3,00*		3,00 : Musique de chambre
2,00	*0,00*		1,00 : Atelier Musiques Actuelles
0,75	*0,75*		0,75 : Atelier Percussions
0,00	*0,00*		: Atelier Chant
9,50	*6,50*		6,50 : Musique d'ensemble
29,00	*29,75*		26,00 : Danse
5,00	*5,00*		5,00 : Théâtre
1,00	*1,50*		1,50 : RAMPE
0,75	*0,75*		0,75 : Cours collectif violoncelle
7,50	*6,50*		6,50 : Ateliers découverte
4,00	*4,00*		2,00 : TAP

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 072-257201483-20261014-DELIB202626-DE

Concernant les professeurs titulaires, et compte tenu du nombre d'élèves enregistrés dans leur discipline, les heures complémentaires à rémunérer sont établies comme ci-après :

Discipline	Temps du poste créé	Heures complémentaires	Total heures
Violoncelle	15,00	3,00	18,00
Batterie	2,00	1,20	3,20
Percussions	10,00	8,75	18,75
Danse Contemporaine &	6,00	0,75	6,75
TOTAL	**33,00**	**13,70**	**46,70**
Mémoire 2025/2026	23,00	9,10	32,10
Mémoire 2024/2025	23,00	8,41	31,41

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
ARNAGE, le 14/10/2026

LA PRESIDENTE,
Martine CONTE

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 072-257201483-20261014-DELIB202627-DE

Etablissement d'Enseignement Artistique
Django Reinhardt
67 rue des Collèges
72230 ARNAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convocation du **06/10/2026**

Nombre de Membres :
en exercice :**25**
présents :15
votants :18

Affiché le : **19/10/2026**

L'an deux mille vingt-six, le **14 octobre à 19h30 heures**, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Madame CONTE Martine,

Présents : Mme CONTE Martine, Mme BOURGEOIS Gwenaëlle, Mme RICHARD Lucile, M. BREMOND Laurent, Mme PEDEMAS Muriel, M. JANOUNY Jérôme, Mme POIRRIER COLLET Céline, Mme SOREAU Adèle, Mme COZIC GUILLAUME Isabelle, Mme HOUYEL Claire, M. DAVOY Paul, Mme LAUTRU Sylvie, M. MUCHERY Bertrand Mme OWCZAREK Aube Catherine Mme PIRA Fanny,

Absents et représentés : Mme WATTEZ Stéphanie Mme FERREC CHOTARD Marion, Mme QUAGGIO Anne.

Absents et excusés : Mme FERRE Catherine, Mme LEFFRAY Sylvie, Mme MAINGARD Liliane, Mme FROGER Sylvie, M. MAUGER Cédric, M. ROUILLON Christophe, Mme CHEDANE Patricia.

Secrétaire de séance : Fanny PIRA.

N° 2026-27

Objet : **Règlement Intérieur de l'Etablissement**

Madame la Présidente propose d'apporter les modifications au règlement intérieur, ayant vocation à préciser l'organisation et le fonctionnement de l'EEA Django Reinhardt, rédigées comme suit à ***compter du 1er octobre 2026 :***

II/PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES :

La participation financière des familles est fixée par le Syndicat Intercommunal qui applique à chaque élève un tarif dont le montant est fonction du lieu de résidence, du quotient familial (étant précisé qu'en cas de déclarations multiples les deux avis d'imposition seront pris en compte) et des activités.

Les cotisations sont dues pour l'année scolaire entière, payées en une ou plusieurs fois. Les adhérents choisissant la deuxième formule devront payer l'intégralité de la cotisation même si l'élève abandonne en cours d'année.
Pour les élèves qui intègrent l'école en cours de trimestre, la cotisation du trimestre entier sera facturée.

Le règlement des cotisations se fait auprès du régisseur de recettes par :

- Espèces
- Chèque bancaire (ou postal) **jusqu'au 31 décembre 2026**
- Chèques vacances
- E Pass 72 (dans la limite du montant prévu par la législation)

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 072-257201483-20261014-DELIB202627-DE

Etablissement d'Enseignement Artistique
Django Reinhardt
67 rue des Collèges
72230 ARNAGE

- Bons Temps Libre CAF
- Prélèvement automatique
- PASS Culture et Sport
- Coupons Sport
- Carte bancaire

Et autres modalités mises en place par le conseil syndical

« … **IV/REGLEMENT PEDAGOGIQUE** **ORGANISATION DES ETUDES** (cf. tableau) :

	DANSE Cours collectifs
Eveil à partir de 4 ans	Accueil 1h activité pédago 00h45
Initiation 6-8 ans	1h
CYCLE 1	Niveau 1 8-10 ans 1h Niveau 2 9-11 ans 1h Hors cursus 10-12 ans 1h
CYCLE 2	Niveau 1 11-13 ans 1h Hors cursus 13-16 ans 1h
ADULTES	De 1h à 1h15
	THEATRE Cours collectifs
Eveil à partir de 8 ans	1h30
Initiation 12 / 14 ans	1h30
15 ans / ADULTES	2h

… »

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :
- adopte les modifications ci-dessus,
- décide de communiquer ce règlement par voie d'affichage,
- donne tout pouvoir à Madame la Présidente pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le règlement intérieur s'applique à l'ensemble des usagers et aux agents de l'établissement.
L'adhésion à l'Etablissement vaut acceptation du présent règlement.

Le document est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Syndical est invité à délibérer sur cette proposition.

Décision Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
ARNAGE, le 14 octobre 2026
La Présidente, Martine CONTE

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 072-257201483-20261014-DELIB202628-DE

Etablissement d'Enseignement Artistique
Django Reinhardt
67 rue des Collèges
72230 ARNAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convocation du **06/10/2026**

Nombre de Membres :
en exercice :**25**
présents :15
votants :18

Affiché le : **19/10/2026**

L'an deux mille vingt-six, le **14 octobre à 19h30 heures**, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Madame CONTE Martine,

Présents : Mme CONTE Martine, Mme BOURGEOIS Gwenaëlle, Mme RICHARD Lucile, M. BREMOND Laurent, Mme PEDEMAS Muriel, M. JANOUNY Jérôme, Mme POIRRIER COLLET Céline, Mme SOREAU Adèle, Mme COZIC GUILLAUME Isabelle, Mme HOUYEL Claire, M. DAVOY Paul, Mme LAUTRU Sylvie, M. MUCHERY Bertrand Mme OWCZAREK Aube Catherine Mme PIRA Fanny,

Absents et représentés : Mme WATTEZ Stéphanie Mme FERREC CHOTARD Marion, Mme QUAGGIO Anne.

Absents et excusés : Mme FERRE Catherine, Mme LEFFRAY Sylvie, Mme MAINGARD Liliane, Mme FROGER Sylvie, M. MAUGER Cédric, M. ROUILLON Christophe, Mme CHEDANE Patricia.

Secrétaire de séance : Fanny PIRA

N° 2026 - 28

Objet : Suite à l'information de la trésorerie générale, fin de la prise en compte des chèques.

Madame la Présidente expose les éléments ci-dessous :

En raison du positionnement de la Trésorerie Générale, concernant la fin de l'encaissement des chèques en 2027, l'EEA ne sera plus en capacité de prendre les chèques concernant :

- la caution pour la location des instruments.

Ainsi, lors de la mise en place de location une convention est établie entre le loueur et l'EEA. Celle-ci stipule qu'en cas de dégradation ou de non restitution, un titre individuel de recouvrement sera émis à la hauteur des dépenses engagées.

- Dans le cadre des inscriptions

A compter de mars 2027 et en prévision des inscriptions 2027 – 2028 les chèques ne seront plus acceptés.

Ainsi les moyens de règlement sont :

- Espèces
  - Chèque bancaire (ou postal) **jusqu'au 31 décembre 2026**
  - Chèques vacances ◆ E Pass 72 (dans la limite du montant prévu par la législation)
  - Bons Temps Libre CAF ◆ Prélèvement automatique
  - PASS Culture et Sport ◆ Coupons Sport ◆ Carte bancaire
- Le règlement intérieur sera modifié en conséquence.
- La régie sera modifiée en conséquence

Le Conseil Syndical est invité à délibérer sur cette proposition.

***Décision** : adoptée à l'unanimité.*

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
ARNAGE, le 14 octobre 2026
La Présidente, Martine CONTE

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 072-257201483-20261014-DELIB202629-DE

Etablissement d'Enseignement Artistique
Django Reinhardt
67 rue des Collèges
72230 ARNAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convocation du **06/10/2026**

Nombre de Membres :
en exercice :**25**
présents :15
votants :18

Affiché le : **19/10/2026**

L'an deux mille vingt-six, le **14 octobre à 19h30 heures**, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Madame CONTE Martine,

Présents : Mme CONTE Martine, Mme BOURGEOIS Gwenaëlle, Mme RICHARD Lucile, M. BREMOND Laurent, Mme PEDEMAS Muriel, M. JANOUNY Jérôme, Mme POIRRIER COLLET Céline, Mme SOREAU Adèle, Mme COZIC GUILLAUME Isabelle, Mme HOUYEL Claire, M. DAVOY Paul, Mme LAUTRU Sylvie, M. MUCHERY Bertrand Mme OWCZAREK Aube Catherine Mme PIRA Fanny,

Absents et représentés : Mme WATTEZ Stéphanie Mme FERREC CHOTARD Marion, Mme QUAGGIO Anne.

Absents et excusés : Mme FERRE Catherine, Mme LEFFRAY Sylvie, Mme MAINGARD Liliane, Mme FROGER Sylvie, M. MAUGER Cédric, M. ROUILLON Christophe, Mme CHEDANE Patricia.

Secrétaire de séance : Fanny PIRA

N° 2026 - 29

Objet : Vente d'instruments de musique

Madame la Présidente propose de procéder à la vente d'instruments de musique :

Instruments	Marque	N° de série	Coût d'Achat	Prix de Cession
Contrebasse 3/4	**NC**	**N°**	**2808 €**	**1800 €**

**nc : non communiqué*

Le Conseil Syndical décide de réserver une suite favorable à la demande des personnes sollicitant l'acquisition des instruments ci-dessus cités dont le syndicat est propriétaire.

La somme globale issue de ces ventes sera encaissée sur le budget principal de l'exercice 2026, au compte correspondant.

Le Conseil Syndical est invité à délibérer sur cette proposition.

***Décision** : adoptée à l'unanimité.*

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
ARNAGE, le 14 octobre 2026
La Présidente, Martine CONTE

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 072-257201483-20261014-DELIB202630-DE

Etablissement d'Enseignement Artistique

Django Reinhardt
67 rue des Collèges
72230 ARNAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convocation du **06/10/2026**

L'an deux mille vingt-six, le **14 octobre à 19h30 heures**, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Madame CONTE Martine,

Nombre de Membres :
en exercice :**25**
présents :15
votants :18

Présents : Mme CONTE Martine, Mme BOURGEOIS Gwenaëlle, Mme RICHARD Lucile, M. BREMOND Laurent, Mme PEDEMAS Muriel, M. JANOUNY Jérôme, Mme POIRRIER COLLET Céline, Mme SOREAU Adèle, Mme COZIC GUILLAUME Isabelle, Mme HOUYEL Claire, M. DAVOY Paul, Mme LAUTRU Sylvie, M. MUCHERY Bertrand Mme OWCZAREK Aube Catherine Mme PIRA Fanny,

Absents et représentés : Mme WATTEZ Stéphanie Mme FERREC CHOTARD Marion, Mme QUAGGIO Anne.

Affiché le : **19/10/2026**

Absents et excusés : Mme FERRE Catherine, Mme LEFFRAY Sylvie, Mme MAINGARD Liliane, Mme FROGER Sylvie, M. MAUGER Cédric, M. ROUILLON Christophe, Mme CHEDANE Patricia.

Secrétaire de séance : Fanny PIRA

N° 2026- 30

OBJET : Exercice budgétaire 2026 – Décision modificatif N°2.

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement afin de disposer des crédits suffisants au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » ;

Considérant que cette augmentation de crédits peut être financée par une diminution à due concurrence des crédits inscrits au chapitre 011 « Charges à caractère général » ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de modifier les crédits budgétaires de la section de fonctionnement ; il est proposé au conseil syndical de procéder aux modifications budgétaires ci-après, constituant la décision modificative N° 2 au budget principal 2026.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 072-257201483-20261014-DELIB202630-DE

Section de fonctionnement – Dépenses

Article	Chapitre	Montant
	011 – Charges à caractère général	
	Compte 60420	-700€
	Compte 606112	-50€
	Compte 60632	-400€
	Compte 60640	-500€
	Compte 60650	-30€
	Compte 61351	-200€
	Compte 61358	-1300€
	Compte 61558	-2000€
	Compte 6182	-100€
	Compte 61610	-95€
	Compte 61840	-400€
	Compte 61880	-4000€
	Compte 6228	-2000€
	Compte 6232	-1200€
	Compte 6234	-900€
	Compte 6238	-700€
	Compte 6241	-75€
	Compte 6251	-500€
	Compte 6261	-400€
	Compte 6262	-450€
	012 – Charges de personnel et frais assimilés Compte 64	**+ 16 000 €**

La présente décision modificative n'entraîne aucune modification de l'équilibre global de la section de fonctionnement, les crédits supplémentaires inscrits au chapitre 012 étant intégralement financés par une diminution des crédits du chapitre 011.

***Décision* : Adoptée à l'unanimité**

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
ARNAGE, le 14 Octobre 2026

La Présidente, Mme. CONTE

N° 2026- 30

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 072-257201483-20261014-DELIB202631-DE

Etablissement d'Enseignement Artistique
Django Reinhardt
67 rue des Collèges
72230 ARNAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convocation du **06/10/2026**

Nombre de Membres :
en exercice :**25**
présents :15
votants :18

Affiché le : **19/10/2026**

L'an deux mille vingt-six, le **14 octobre à 19h30 heures**, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Madame CONTE Martine,

Présents : Mme CONTE Martine, Mme BOURGEOIS Gwenaëlle, Mme RICHARD Lucile, M. BREMOND Laurent, Mme PEDEMAS Muriel, M. JANOUNY Jérôme, Mme POIRRIER COLLET Céline, Mme SOREAU Adèle, Mme COZIC GUILLAUME Isabelle, Mme HOUYEL Claire, M. DAVOY Paul, Mme LAUTRU Sylvie, M. MUCHERY Bertrand Mme OWCZAREK Aube Catherine Mme PIRA Fanny,

Absents et représentés : Mme WATTEZ Stéphanie Mme FERREC CHOTARD Marion, Mme QUAGGIO Anne.

Absents et excusés : Mme FERRE Catherine, Mme LEFFRAY Sylvie, Mme MAINGARD Liliane, Mme FROGER Sylvie, M. MAUGER Cédric, M. ROUILLON Christophe, Mme CHEDANE Patricia.

Secrétaire de séance :Fanny PIRA

N° 2026-31

Objet : Tableau des Emplois Permanents – recrutement au titre de l'article 3-3

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu le budget
Vu le tableau des emplois permanents et des effectifs
Madame la Présidente informe l'assemblée :
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivités sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Il appartient donc au conseil syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.
Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes : enseignements artistiques.
Madame la Présidente propose à l'assemblée la modification du tableau des emplois permanent ci-dessous à compter du 15 octobre 2026.

Objet : Tableau des Emplois Permanents

Madame La Présidente propose de procéder à la :

Suppression					Création				
Fonction	**Grade**	**Nombre**	**Quotité**	**Date**	**Fonction**	**Emploi ouvert aux grades de :**	**Nombre**	**Quotité**	**Date**
					Enseignant flûte traversière	AEA P1 AEA P2	1	11h	15/10/2026
					Enseignant Formation Musicale	AEA P1 AEA P2	1	6h	15/10/2026
					Enseignant danse	AEA P1 AEA P2	1	6h	15/10/2026

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 072-257201483-20261014-DELIB202631-DE

Ces emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire titulaire du grade.
L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
Sa durée pourra être prolongée dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour un fonctionnaire n'a pu aboutir.
Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :
-3-3 2° pour les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la dite loi ;
-3-3 4° pour les autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article 2, pour tous les emplois à temps non complet, lorsque la quotité du temps de travail est inférieur à 50% ;
En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.
Son niveau de recrutement sera compris entre le 1er et le dernier échelon de la grille correspondant à son grade.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical adopte ces propositions ainsi que la modification du tableau des emplois permanents.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'EEA

Monsieur le Président est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et au recrutement.

***Décision* : Adoptée à l'unanimité**

FAIT ET DÉLIBÉRÉ
LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
le 14 octobre 2026

La Présidente, Martine

N° 2026-31

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 072-257201483-20261014-DELIB202632-DE

Etablissement d'Enseignement Artistique
Django Reinhardt
67 rue des Collèges
72230 ARNAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convocation du **06/10/2026**

Nombre de Membres :
en exercice :**25**
présents :15
votants :18

Affiché le : **19/10/2026**

L'an deux mille vingt-six, le **14 octobre à 19h30 heures**, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Madame CONTE Martine,

Présents : Mme CONTE Martine, Mme BOURGEOIS Gwenaëlle, Mme RICHARD Lucile, M. BREMOND Laurent, Mme PEDEMAS Muriel, M. JANOUNY Jérôme, Mme POIRRIER COLLET Céline, Mme SOREAU Adèle, Mme COZIC GUILLAUME Isabelle, Mme HOUYEL Claire, M. DAVOY Paul, Mme LAUTRU Sylvie, M. MUCHERY Bertrand Mme OWCZAREK Aube Catherine Mme PIRA Fanny,

Absents et représentés : Mme WATTEZ Stéphanie Mme FERREC CHOTARD Marion, Mme QUAGGIO Anne.

Absents et excusés : Mme FERRE Catherine, Mme LEFFRAY Sylvie, Mme MAINGARD Liliane, Mme FROGER Sylvie, M. MAUGER Cédric, M. ROUILLON Christophe, Mme CHEDANE Patricia.

Secrétaire de séance : Fanny PIRA

N° 2026-32

Intitulé de l'activité : Rencontre pédagogique et artistique Internationales
Date de l'activité : samedi 30 janvier et dimanche 31 janvier 2027
Lieu de l'activité : Salle de spectacle Eolienne d'Arnage
Définition de l'activité :
Rencontre artistique et pédagogique avec des élèves musiciens et des élèves de l'EEA Django Reinhardt, et organisation d'une compétition, valorisation des projets interculturels et internationaux.
Liste des intervenants concernés par cette activité :
Elèves instrumentistes et danseurs de l'EEA et possibilité pour les extérieurs. Élèves musiciens de 2 écoles de Chine encadrés par Fabien Tisserand et enseignants de l'EEA.
Besoins techniques :
Piano, instruments de percussions, salle de spectacle

Intitulé	Art.	Dépenses	Réalisé	Recettes	Réalisé	Intitulé
Repas	6234	300,00 €		656,00 €		Sub. Municipale sur projet Arnage
Communication	6238	100,00 €				
jury		1 500,00 €		656,00 €		Sub. Municipale sur projet Mulsanne
concert		1 600,00 €				
SSIAP		600,00 €		656,00 €		Sub. Municipale sur projet Ruaudin
trophées		180,00 €				
				656,00 €		Sub. Municipale sur projet Coulaines
				656,00 €		Sub. Municipale sur projet Yvré l'Évêque
inscriptions				500,00 €		inscriptions
				500,00 €		partenaires
Total		4 280,00 €	0,00 €	4 280,00 €	0,00 €	

Le Conseil Syndical est invité à délibérer sur cette proposition.

Décision **: 18 CONTRE**

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
ARNAGE, le 14 octobre 2026
La Présidente, Martine CONTE

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 072-257201483-20261014-DELIB202633-DE

Etablissement d'Enseignement Artistique
Django Reinhardt
67 rue des Collèges
72230 ARNAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convocation du **06/10/2026**

Nombre de Membres :
en exercice :**25**
présents :15
votants :18

Affiché le : **19/10/2026**

L'an deux mille vingt-six, le **14 octobre à 19h30 heures**, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Madame CONTE Martine,

Présents : Mme CONTE Martine, Mme BOURGEOIS Gwenaëlle, Mme RICHARD Lucile, M. BREMOND Laurent, Mme PEDEMAS Muriel, M. JANOUNY Jérôme, Mme POIRRIER COLLET Céline, Mme SOREAU Adèle, Mme COZIC GUILLAUME Isabelle, Mme HOUYEL Claire, M. DAVOY Paul, Mme LAUTRU Sylvie, M. MUCHERY Bertrand Mme OWCZAREK Aube Catherine Mme PIRA Fanny,

Absents et représentés : Mme WATTEZ Stéphanie Mme FERREC CHOTARD Marion, Mme QUAGGIO Anne.

Absents et excusés : Mme FERRE Catherine, Mme LEFFRAY Sylvie, Mme MAINGARD Liliane, Mme FROGER Sylvie, M. MAUGER Cédric, M. ROUILLON Christophe, Mme CHEDANE Patricia.

Secrétaire de séance : Fanny PIRA

N° 2026-33

Objet : Tarifs des entrées Rencontres Internationales de la Musique compétition musicale 30 31 janvier 2027

Dans le cadre de l'organisation des Rencontres Internationales de la Musique les 30 et 31 janvier 2027 à l'Éolienne Arnage et la mise en place d'une compétition musicale, il est nécessaire de fixer le tarif de la participation des artistes :

- Tarif individuel : 20€,
- Tarifs pour les ensembles à partir du duo et par personne :15€
- Elèves de l'EEADR : gratuit

Concert professionnel du samedi 30 janvier soir :

- Plein tarif : 10€
- Tarif réduit -de 18 ans : 5€
- Gratuit pour les élèves de l'EEA et les – de 10 ans
-
- Les membres du conseil sont invités à délibérer.

***Décision* : 18 CONTRE**

FAIT ET DÉLIBÉRÉ
LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
le 14 octobre 2026
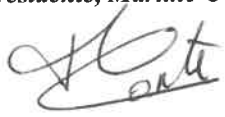
La Présidente, Martine CONTE